

## ORDRE DE RENVOI

CHAMBRE DES COMMUNES,

OTTAWA, vendredi, 5 février 1926.

*Résolu.*—Qu'un comité spécial de la Chambre, comprenant neuf membres, soit immédiatement nommé pour faire enquête sur l'administration du département des Douanes et de l'Accise et sur les pertes sérieuses supposées que le trésor public aurait subies à cause de l'incompétence ou de la corruption des fonctionnaires du département et des tiers; que cette enquête remonte à telle date que le comité décidera, et porte sur toutes les questions affectant la répression de la contrebande, la poursuite des contrevenants, la saisie, l'emmagasinage et la disposition des marchandises de contrebande, ou des marchandises saisies pour les taxes d'accise ou autres, l'estimation des marchandises aux fins du revenu, la perception des droits de douanes et d'accise, la connaissance que les ministres ou fonctionnaires pouvaient avoir des contraventions ou irrégularités affectant le service public dans ledit département, la compétence de son administration, et la nécessité de sauvegarder le revenu public et le trésor public; et que le comité ait pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et archives, de voyager de place en place, d'imprimer la preuve reçue par lui, et de faire rapport de temps à autre.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,

*Greffier de la Chambre des communes.*

VENDREDI, 5 février 1926.

*Ordonné.*—Que le comité spécial nommé ce jour pour faire enquête et rapport sur l'administration du ministère des Douanes et de l'Accise soit composé des députés suivants, savoir: Messieurs Bell (Hamilton), Bennett (Calgary), Donaghy, Doucet, Elliott, Kennedy (Rivière-la-Paix), Mercier (St-Henri), St-Père et Stevens.

Copie conforme.

ARTHUR BEAUCHESNE,

*Greffier de la Chambre des communes.*